



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Contexte général.....	3
Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel.....	5
Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2024.....	5
Dépenses de personnel.....	6
Orientations budgétaires envisagées en 2024.....	7
Dépenses de fonctionnement	7
Charges de personnel.....	7
Charges générales	7
Amortissements des immobilisations.....	9
Recettes de fonctionnement	9
Subventions	9
Contributions des membres.....	10
Dépenses d'investissement	10
Recettes d'investissement.....	11
Subventions	11
Résultat prévisionnel.....	11
Synthèse des orientations financières 2024.....	12
Engagements pluriannuels.....	14
Gestion de la dette.....	16

Contexte général

Le Syndicat mixte ouvert du Bassin Bruche Mossig a été créé par arrêté préfectoral en juillet 2019, suite à la délibération favorable des trois membres : la Communauté de communes de la Région Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg, le SDEA. Le Syndicat a pour mission une partie de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) :

- L'aménagement du bassin versant ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions ont été transférées par les membres du Syndicat. Le Syndicat pourvoit sur son budget aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ces compétences.

Les statuts fixent la clé de répartition de la participation financière annuelle des membres pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat. Cette participation est ainsi répartie à un tiers par structure membre.

L'année 2023 a permis l'avancement des études pour les deux programmes d'actions structurants du Syndicat. Une phase opérationnelle de travaux de restauration des milieux aquatiques peut ainsi être envisagée en 2024.

Le Syndicat s'est engagé dans une démarche de programme d'actions prévention des inondations permettant une contractualisation avec l'État. La première étape est un programme d'études préalable (PEP) pour une durée de 2 à 3 ans. Le contenu du PEP a été approuvé par le Comité Syndical en juillet 2021 et a été validé par la Préfecture par courrier du 12 mai 2022. Le montant global des études et actions est estimé à 2,7 millions d'euros.

Un marché de prestation intellectuelle a été attribué fin octobre 2022 pour la réalisation d'une étude globale du bassin versant et l'élaboration d'un plan de gestion intégré du risque inondation. La première phase de diagnostic du risque inondation et du fonctionnement des cours d'eau est en cours. Des données topographiques ont été commandées en 2023 pour les besoins de la modélisation hydraulique. Plusieurs missions complémentaires devront démarrer en 2024 pour la réalisation d'une analyse environnementale, d'une analyse multicritères et pour un accompagnement à la concertation.

Le PEP comprend également des actions de sensibilisation des élus et du grand public, d'amélioration de la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens. La mise en œuvre de ces actions a débuté en 2023 et se poursuivra en 2024, en particulier pour l'axe de sensibilisation.

Afin de répondre à la compétence de restauration des milieux aquatiques, un programme d'études et de travaux a été élaboré à partir des données existantes. Le programme est articulé en 4 axes qui comprennent une vingtaine d'actions. Le montant total des actions est estimé à 2,3 millions d'euros.

Des cofinancements sont attendus de la part de l'État, de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. En 2022, le syndicat s'est engagé pour une durée de 4 ans dans un Contrat de territoire Eau Climat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Fin 2023, 4 projets sont en cours. Pour 2 de ces projets, les phases de dimensionnement des travaux sont validées et permettent d'envisager des travaux en 2024. Toutefois, le chiffrage des travaux est plus conséquent que l'enveloppe estimative initiale, l'augmentation représentant environ le double de l'enveloppe initiale. Une révision du programme d'actions sera nécessaire en 2024, afin de revoir l'enveloppe budgétaire globale et/ou de réajuster le nombre de projets portés par le Syndicat.

Ces premiers programmes permettront de construire, à moyen terme, un projet global et ambitieux de prévention des inondations et de restauration des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Bruche et de la Mossig.

En 2023, les actions de sensibilisation ont été renforcées avec le développement de nouveaux outils de communication, l'organisation de deux évènements grand public et la participation à des évènements de sensibilisation externes.

L'année 2024 marque le passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 pour le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig. Cette nouvelle nomenclature a été adoptée par délibération du 18 octobre 2023 pour application au 1^{er} janvier 2024. Les orientations budgétaires prennent en compte cette évolution.

Ressources humaines : effectifs et dépenses de personnel

Structure des effectifs et évolution prévisionnelle en 2024

Au 1^{er} janvier 2023, les effectifs du Syndicat étaient de **3 ETP + 0,4 ETP mis à disposition**.

Pour rappel, le poste de secrétariat est mutualisé avec le PETR Bruche Mossig : une agente de la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig (CCRMM) est mise à disposition des deux syndicats selon la répartition suivante :

- PETR Bruche Mossig : 60% (6 demi-journées)
- Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig : 40% (4 demi-journées)

Depuis le 1^{er} juillet 2023, les effectifs ont été renforcés par 0,3 ETP d'adjoint administratif chargé de la commande publique mis à disposition par la CCRMM.

L'effectif au 1^{er} novembre 2023 est donc de **3 ETP + 0,7 ETP mis à disposition**.

Effectif au 1^{er} novembre 2023 :

Poste	Type contrat	Grade	Temps de travail
Direction	Titulaire	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargée de mission prévention des inondations	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
Chargé de mission milieux aquatiques	Contractuel : contrat de projet (3 ans)	Ingénieur	Temps complet 35 h
<i>Secrétariat</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 40%</i>
<i>Chargée de la commande publique</i>	<i>Mise à disposition par la CCRMM</i>	<i>Adjoint administratif</i>	<i>Temps partiel – 30%</i>

Évolutions prévues en 2024

Il n'est pas prévu d'évolution des effectifs en 2024.

Dépenses de personnel

Les charges de personnel associées aux postes de secrétariat et de chargées de la commande publique mis à disposition sont versées annuellement à la CCRMM.

Les 3 agents employés par le syndicat sont rémunérés sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux.

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été adopté en 2020. Il est appliqué aux employés du syndicat, titulaires ou contractuels. Ce régime indemnitaire est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) versée mensuellement et un complément indemnitaire annuel (CIA) versé annuellement.

Bilan 2022

Les dépenses prévues au budget primitif 2022 pour les charges de personnel étaient de 196 700 €.

Le renforcement des effectif au 1^{er} juillet 2023 ainsi que l'augmentation du point d'indice en juillet 2023 et la hausse des cotisations de mutuelle et prévoyance entraînent une hausse non prévisible des dépenses de personnel.

Une décision modificative de + 8 300 € pour les dépenses de personnel est sollicitée en décembre 2023.

Évolutions prévues en 2024

En 2024, **avec l'hypothèse d'une équipe constante**, une augmentation des dépenses à prévoir en raison :

- Du remboursement du poste de chargée de la commande publique sur une année complète ;
- De l'augmentation du point d'indice prévue en 2024 ;
- De l'augmentation, notifiée par le CDG67, des cotisations des contrats de mutuelle et de prévoyance.

Les charges de personnel sont estimées à **230 000 €** en 2024.

NB : Le syndicat perçoit des subventions pour les dépenses liées aux charges de personnel (cf. recettes de fonctionnement).

Orientations budgétaires envisagées en 2024

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel

012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

BP 2023	Dépenses prévisionnelles 2023	Orientations 2024
196 700 €	205 000 €	230 000 €

Charges générales

En 2023, les dépenses de charges générales correspondent principalement aux frais de fonctionnement du syndicat, à l'entretien des passes à poissons et à la réalisation d'actions de communication/sensibilisation.

Frais de fonctionnement

Pour rappel, le siège du syndicat est installé dans les locaux de la CCRMM. Deux bureaux sont mis à disposition gracieusement. Les charges locatives et les charges mutualisées (photocopies, télécommunication, affranchissement, etc.) sont facturées annuellement.

Les autres frais de fonctionnement correspondent aux dépenses pour :

- Les déplacements : carburants, entretien du véhicule, remboursement transports en commun, indemnités de déplacements
- les télécommunications
- les logiciels et la maintenance informatique
- les annonces et insertions pour les marchés publics
- les fournitures, petits équipements et équipements individuels de sécurité
- les formations et cotisations aux organismes (CEPRI)

Pas d'évolution notable des frais de fonctionnement pour l'année 2023.

Entretien des passes à poissons

Le syndicat est compétent pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Afin de préserver la continuité écologique, le syndicat a en charge l'entretien des ouvrages de franchissement (passes à poissons, rivières de contournement) appartenant à ses membres. Le syndicat assure ainsi depuis 2021 l'entretien de 4 ouvrages.

Un premier accord cadre à bons de commande a été attribué en juin 2021 pour une durée d'une année, comprenant des missions de surveillance mensuelle et des travaux d'entretien (retrait des embâcles, nettoyage des sites, fauchage, etc.). Un nouvel accord-cadre a été conclu en juin 2022 pour une durée de 3 ans. Il a été

attribué à l'ADAPEI Papillons Blancs. Les missions de surveillance étant maintenant assurées en régie, l'accord-cadre comprend uniquement les missions d'entretien et de nettoyage.

Le montant maximal de l'accord cadre est de **75 000 €** pour 3 ans, soit **25 000 €/an**. Les dépenses réelles au 1^{er} novembre 2023 sont de 11 890 €. Une intervention sera encore nécessaire en fin d'année en raison des conditions hydrologiques (crue) du mois de novembre.

Études et actions de sensibilisation

Les programmes d'actions pour la prévention des inondations et pour les milieux aquatiques ont été validés par le Comité Syndical en 2021 et leur mise en œuvre a débuté en 2022. Ces programmes impactent principalement les dépenses d'investissement (études et travaux) mais impactent également les dépenses de fonctionnement :

- Pour mener des actions de sensibilisation : évènements, création de plaquettes, expositions, etc.
- Pour mener des études qui ne relèvent pas de l'investissement : diagnostic des ouvrages obstacles à la continuité écologique, étude pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, accompagnement pour améliorer la gestion de crise, etc.

En 2023, le Syndicat a renforcé ses outils de communication avec la création de deux plaquettes thématiques (inondations et milieux aquatiques) et d'un roll-up, ainsi que des visuels numériques associés.

Le Syndicat a également organisé deux évènements grand public :

- Une sortie découverte pour la journée mondiale des zones humides en février ;
- L'évènement la Bruche au fil de l'eau en octobre 2023, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Ce second évènement a généré des dépenses pour la rémunération d'une association intervenante et l'achat de cadeaux aux couleurs du Syndicat pour les enfants.

L'ensemble des dépenses pour la création et l'impression des outils de communication ainsi que pour l'évènement La Bruche au fil de l'eau s'élèvent à 8 200 €. Ces dépenses font l'objet d'une subvention FEADER LEADER (80%) dont la recette sera perçue en 2024.

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

BP 2023	Dépenses prévisionnelles 2023	Orientations 2024
220 000 €	40 000 €	206 700 €

Amortissements des immobilisations

Par délibération du 18 octobre 2023, le Comité Syndical a fixé de nouvelles durées d'amortissements des immobilisations, en prenant en compte les évolutions liées à la nomenclature M57. À partir du 1^{er} janvier 2024, les amortissements seront calculés avec la règle du *pro rata temporis*.

Les amortissements des immobilisations corporelles prévus en 2023 correspondent à l'achat de matériel informatique et de bureau, à l'acquisition d'un véhicule (2020) et à l'acquisition du jeu SuperSplash (2023).

Les amortissements sont inscrits en dépenses de fonctionnement (042) et en recettes d'investissement (040).

042/040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Amortissements (2024)	7 000 €
-----------------------	---------

Recettes de fonctionnement

Subventions

Aides pour les missions d'animation – Agence de l'Eau

Depuis 2020, le syndicat bénéficie de subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les missions d'animation menées à l'échelle du bassin versant. Le poste de chargé de mission milieux aquatiques est entièrement financé à hauteur de 80%. Les postes de chargée de mission prévention des inondations et de direction sont partiellement éligibles et sont subventionnés à hauteur de 50%.

Le montant maximal de la subvention accordée en 2023 est de **92 890 €**.

La demande de subvention pour l'année 2024 s'élève à environ **116 180 €**.

Aides pour les missions d'animation – PEP PAPI

Une subvention de l'État est également versée pour l'animation du programme d'étude préalable (PEP) au PAPI Bruche Mossig. L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2021 attribue une subvention au syndicat sur la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024 pour un montant maximal de 176 175 €, correspondant à une équipe de 1,5 ETP pour l'animation du PEP Bruche Mossig (poste chargé de mission inondations + poste direction). Le renforcement de l'équipe d'animation a été notifiée aux services de l'Etat avec l'ajout de 0,2 ETP (poste chargée de la commande publique).

Deux acomptes ont été sollicités en 2023, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 à hauteur de **23 019,15 €**.

Autres subventions de fonctionnement

En 2024, des dépenses de fonctionnement pourraient être engagées pour la mise en œuvre des programmes d'actions (études et actions de communication). Ces actions peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les recettes attendues en 2023 sont évaluées à **115 000 €**.

Une subvention du fonds FAEDER LEADER a été sollicitée en 2023 pour les dépenses liées à l'évènement la Bruche au fil de l'eau organisé en octobre. Le versement de **6 560 €** est attendu en 2024.

Contributions des membres

Les principales recettes de fonctionnement du syndicat reposent sur les contributions des trois entités membres : la Communauté de communes de la Région de Molsheim Mutzig, l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA.

En 2023, la contribution des membres s'élevait à 360 000 €, soit 120 000 € x3. En 2024, il est proposé de maintenir la contribution à **360 000 €**.

74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

BP 2023	Recettes prévisionnelles 2023	Orientations 2024
540 000 €	137 000 €	644 010 €

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements sont majoritairement des dépenses de frais d'études (2031) et de travaux d'agencement de terrain (21728) dont les crédits de paiement sont inscrits dans les autorisations de programme pluriannuelles (cf. « engagements pluriannuels » ci-après).

Des dépenses prévisionnelles pour les avances sur marché sont également prévues (compte 238), avec un montant correspondant à environ 5% du montant des travaux prévus.

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

BP 2023	Dépenses 2023	Orientations 2024
1 090 000 €	324 677 €	1 206 000 €

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

BP 2023	Dépenses 2023	Orientations 2024
674 750 €	5 600 €	1 620 170 €

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS

BP 2023	Dépenses 2023	Orientations 2024
35 250 €	2 400 €	805 000 €

Recettes d'investissement

Subventions

Les dépenses d'investissement pour les études et travaux liées aux programmes d'actions font l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de la Région Grand Est et de l'État (Fonds de prévention des risques naturels majeurs). Les subventions attendues en 2023 sont évaluées à **2 762 200 €**.

013 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

BP 2023	Recettes 2023	Orientations 2024
1 330 000 €	347 413 €	2 762 200 €

Résultat prévisionnel

Simulation des résultats de fonctionnement et d'investissement en fin d'exercice 2023 :

	Résultat 2022	Exercice 2023	Résultats cumulés
Fonctionnement	454 686 €	175 314 €	630 000 €
Investissement	5 302 €	25 606 €	30 908 €

Simulation de l'affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	630 000 €
Résultat d'investissement (001)	30 908 €

Synthèse des orientations financières 2024

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Budget primitif 2023	Exercice 2023	Orientations 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 000 €	40 000 €	206 700 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	196 700 €	205 000 €	230 000 €
ATTENUATION DE PRODUIT	10 €	4 €	10 €
DEPENSES IMPREVUES	30 000 €	0 €	
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	<i>10 298 €</i>	<i>10 298 €</i>	<i>7 000 €</i>
<i>VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>537 688 €</i>	-	<i>830 310 €</i>
TOTAL - DEPENSES FONCTIONNEMENT	994 696 €	255 302 €	1 274 020 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	Budget primitif 2023	Exercice 2023	Orientations 2024
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	540 000 €	137 000 €	644 010 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 €	1 €	10 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	454 686 €	175 314€	630 000 €
TOTAL - RECETTES FONCTIONNEMENT	994 696 €	312 315 €	1 274 020 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	Budget primitif 2023	Exercice 2023	Orientations 2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 090 000 €	324 677 €	1 206 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	674 750 €	5 600 €	1 620 170 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	35 250 €	2 400 €	805 000 €
DEPENSES IMPREVUES	83 288 €	0 €	
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	245 466 €	5 616 €	1 130 000 €
TOTAL - DEPENSES INVESTISSEMENT	2 128 754 €	338 293 €	4 761 170 €

INVESTISSEMENT RECETTES	Budget primitif 2023	Exercice 2023	Orientations 2024
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	572 €	752 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 330 000 €	347 413 €	2 762 200 €
<i>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</i>	10 298 €	10 298 €	7 000 €
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	537 688 €	-	830 310 €
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 302 €	5 302 €	30 908 €
<i>OPERATIONS PATRIMONIALES</i>	245 466 €	5 616 €	1 130 000 €
TOTAL - RECETTES INVESTISSEMENT	2 128 754 €	369 201 €	4 761 170 €

Engagements pluriannuels

Par délibération du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a adopté deux autorisations de programme pluriannuelles, correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les études et travaux inscrits dans les programmes d'actions portés par le syndicat.

Les autorisations de programme ont été modifiées, sans modification des montants totaux, par délibération du 21 décembre 2022.

Programme d'études préalable au PAPI Bruche Mossig

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
740 000 €	760 000 €	100 000 €	1 600 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031).

Le programme d'études préalables au PAPI Bruche Mossig a été validé par le Comité Syndical et transmis pour validation à la Préfecture en juillet 2021. Cette validation, attendue initialement dans un délai de 4 mois, a été obtenue en mai 2022. Ces délais ont entraîné un retard de démarrage de la mise en œuvre des actions. L'action principale, une étude globale du bassin versant, a débuté en novembre 2022. Le marché a été attribué au groupement HYDRATEC et SEPIA Conseils pour un montant de 684 000 € TTC (part forfaitaire). Les premiers paiements ont été effectués en 2023.

En 2023, une dépense d'investissement a aussi été réalisé pour l'acquisition du jeu Super Splash (8 000 € TTC).

Les dépenses cumulées sur l'autorisation de programme s'élèvent à 215 259 €, soit 13% du montant total.

En raison de l'évolution du calendrier, il est proposé de modifier à nouveau la programmation des crédits de paiement et d'allonger la durée de l'autorisation de programme jusqu'en 2025.

Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP PEP PAPI Bruche Mossig :

	CP réels 2022	CP réels 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Etude (2031)	0 €	207 259 €	756 000 €	628 742 €	1 592 000 €
Autres immobilisations (2188)	-	8 000 €	-	-	8 000 €
TOTAL	0 €	215 259 €	756 000 €	628 742 €	1 600 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 756 000 € en dépenses d'études (2031) pour le budget primitif 2024. Ces dépenses correspondent à la poursuite de la phase 1 de l'étude globale et aux démarrage des études complémentaires (analyse environnementale, analyse multicritères, concertation territoriale).

Programme d'études et travaux pour les milieux aquatiques

Autorisation de programme votée en décembre 2021 :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
350 000 €	775 000 €	670 000 €	195 000 €	1 990 000 €

Les crédits de paiement correspondent à des frais d'études (2031) et des travaux d'aménagement de terrain (21728).

Le programme d'actions pour les milieux aquatiques a été validé en 2022 et comprend des études et travaux pour le rétablissement de la continuité écologique, la restauration hydromorphologique de cours d'eau, la préservation des zones humides et la résilience aux étiages.

En 2022, 2 projets de restauration de cours d'eau ont été engagés et se sont poursuivis jusqu'en phase « PROJET » en 2023 pour des travaux envisagés en 2024 :

- Projet de restauration du Ruisseau d'Albet
- Projet de découverte et de restauration du Heylenbach

Les enveloppes de travaux étaient initialement estimées à 300 000 € HT pour ces deux projets. Les chiffrages réalisés au cours des études aboutissent à des montants très supérieurs : entre 450 000 et 600 000 € HT. A ces montants s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre (entre 30 000 € et 40 000 €).

L'acquisition des données complémentaires nécessaires aux études a également entraîné des frais supplémentaires non estimés lors de la création de l'autorisation de programme.

En 2023, deux autres projets ont été engagés :

- Projet de restauration du Stillbach, avec des travaux envisagés en 2024
- Etude pour la redynamisation des cours d'eau liés au Canal de la Bruche

Des dépenses ont été engagées pour ces projets.

En 2024, il est prévu d'engager la phase travaux de 3 projets ,de poursuivre l'étude en cours et de débiter un nouveau projet :

- Projet de restauration de la Bruche amont à Saulxures.

Au regard des chiffrages des projets et du montant des études, une modification de l'autorisation de programme semble nécessaire avec une réévaluation du montant global d'environ + 400 000 €. Cette augmentation permet de réaliser les projets cités précédemment, sous réserve d'un chiffrage réel proche de l'estimation. Toutefois elle ne permet pas de réaliser l'ensemble des actions inscrites au sein du programme d'action milieux aquatiques. Des arbitrages seront pris en 2024 pour la réévaluation de l'autorisation de programme et/ou la reprogrammation des projets.

Consommation des crédits de paiement et proposition de modification de l'AP Milieux aquatiques :

	CP réels 2022	CP réels 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Études 2031	19 230 €	110 561 €	449 040 €	50 000 €	628 831 €
Travaux 21728	0 €	0 €	1 610 000 €	150 000 €	1 760 000 €
TOTAL	19 230 €	110 561 €	2 059 040 €	200 000 €	2 388 831 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 449 040 € en dépenses d'études (2031) et de 1 610 000 € en dépenses de travaux (21728) en 2023.

Gestion de la dette

Néant. Aucune dette n'a été contractée et aucun emprunt n'est prévu en 2022.